

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-133 du 10 octobre 2023
Portant sur les plans de financement 2024 de la cellule d'animation du contrat
territorial Hautes Vallées du Cher**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 4 Absents : 10	Exprimés : 48	

Présents : MM. GUYONNET, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

Excusés : JOULOT, SIMONET V, DESGRANGES, D'HULSTER.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine s'est engagée à porter le Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher. Pour ce faire, elle a créé un poste de coordination, un poste de technicien de rivières Tardes et Cher et recruté un apprenti sur un poste de technicien milieux humides et plans d'eau et ce jusqu'à fin septembre 2024.

Ces postes pouvant faire l'objet de divers financements, il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire d'étudier leurs plans de financement prévisionnels 2024.

- **Poste de coordination :**

Les taux de financements maximums susceptibles d'être alloués sont les suivants :

Poste de dépense	Organisme financeur	Taux de subvention
Salaire chargé	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60%
	Région Nouvelle Aquitaine	20% sur les missions de coordination
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20%
Fonctionnement lié au poste	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60 % d'un montant maximum de 12 000 €
	Région Nouvelle Aquitaine	20 % d'un montant maximum de 5 000 €
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20 % d'un montant maximum de 5 000 €

023-200067593-20231010-2023-133-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Les montants éligibles de ces financements doivent ensuite être ramenés à la surface concernée sur le bassin des Hautes Vallées du Cher (environ 76% en Région Nouvelle Aquitaine et 15% sur le Puy-de-Dôme).

Le plan de financement prévisionnel 2024 du poste de coordination est donc le suivant :

Postes de dépenses Coordination	Montants TTC (€)	AELB (taux)	AELB (€)	Montant éligible RNA	RNA (taux)	RNA (€)	Montant éligible CD63	CD63 (taux)	CD63 (€)	Totaux participations (€)	Reste à charge (€)
Salaire chargé	46000	60%	27600	34842,00	20%	6968,40	6757,48	20%	1351,50	35919,90	10080,10
Frais fonctionnement	12000	60%	7200	3787,17	20%	757,43	734,51	20%	146,90	8104,34	3895,66
Totaux	58000	60%	34800	38629,18	20%	7725,84	7491,99	20%	1498,40	44024,23	13975,77

Le montant total prévisionnel 2024 du poste de coordination s'élève donc à 58 000 € TTC dont 13 975,77€ d'autofinancement.

- **Poste de technicien de rivières Tardes et Cher :**

Les taux de financements maximums susceptibles d'être alloués sont les suivants :

Poste de dépense	Organisme financeur	Taux de subvention
Salaire chargé	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60%
	Conseil départemental de la Creuse	10%
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20%
Fonctionnement lié au poste	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60% d'un montant maximum de 12 000 €
	Conseil départemental de la Creuse	10% d'un montant maximum de 10 000 €
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20% d'un montant maximum de 5 000 €

Les montants éligibles de ces financements doivent être ramenés à la surface concernée sur les bassins de la Tardes et du Cher (environ 65% sur la Creuse et donc également en Région Nouvelle Aquitaine et 21% sur le Puy-de-Dôme).

Le plan de financement prévisionnel 2024 du poste de technicien de rivières Tardes et Cher est donc le suivant :

Postes de dépenses Technicien de rivières	Montants TTC (€)	AELB (taux)	AELB (€)	CD23 (montant éligible)	CD23 (taux)	CD23 (€)	CD63 (montant éligible)	CD63 (taux)	CD63 (€)	Totaux participations (€)	Reste à charge (€)
Salaire chargé	39000	60%	23400	25487,96	10%	2548,80	8183,13	20%	1636,63	27585,42	11414,58
Frais fonctionnement	12000	60%	7200	6535,37	10%	653,54	1049,12	20%	209,82	8063,36	3936,64
Totaux	51000	60%	30600	32023,33	10%	3202,33	9232,25	20%	1846,45	35648,78	15351,22

Le montant total prévisionnel 2024 du poste de technicien de rivières Tardes et Cher s'élève donc à 51 000 € TTC dont 15 351,22€ d'autofinancement.

- **Poste de technicien Milieux humides et plans d'eau :**

Les taux de financements maximums susceptibles d'être alloués sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-133-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Poste de dépense	Organisme financeur	Taux de subvention
Salaire chargé	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60%
Fonctionnement lié au poste	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60% d'un montant maximum de 12 000 €

Le plan de financement prévisionnel 2024 (sur les 9 mois de début janvier à fin septembre, date de fin du contrat d'apprentissage) du poste de technicien milieux humides et plans d'eau est donc le suivant :

Postes de dépenses Technicien milieux humides et plans d'eau	Montants TTC (€)	AELB (taux)	AELB (€)	Reste à charge (€)
Salaire chargé	12464,1	60%	7478,46	4985,64
Frais fonctionnement	9000	60%	5400	3600,00
Totaux	21464,1	60%	12878,46	8585,64

Le montant total prévisionnel 2024 du poste de technicien milieux humides et plans d'eau sur les 9 mois s'élève donc à 21 464,10€ TTC dont 8 585,64€ d'autofinancement.

Les crédits correspondants à ces trois plans de financement seront inscrits au budget annexe Gemapi 2024.

Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE ces plans de financement prévisionnels ;
- AUTORISE le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 18 octobre 2023
Pour copie conforme, le 18 octobre 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

Le Secrétaire de séance,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-133-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023